

Commune de LEUGNY  
7 rue de la mairie  
86220 LEUGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°07-02/2025**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le 09 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge MIGEON, Maire.

Nombre de membres : 11

Présents : Serge MIGEON, Nathalie TAUREAU, Murielle MIGEON, Sonia TEXEREAU, Nicolas CHESNEAU, Priscilla CHESNEAU, Jérémy DUGÉ, Tony OLIVIERI, Jean-Bernard GUERY

Excusés : Christophe FOREST donne pouvoir à Serge MIGEON  
Pascal JULLY donne pouvoir à Nicolas CHESNEAU

Secrétaire de séance : Nathalie TAUREAU

Date de la convocation : 03/07/2025

Date d'affichage : 03/07/2025

Nombre de  
conseillers :

En exercice :  
11

Présents : 09

Votants : 11

**OBJET : Adhésion au service commun de prévention des risques professionnels « Grand Châtellerault »**

Par délibération n°3 du 12 mai 2025, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a réactivé le service commun de prévention avec les communes déjà adhérentes et a proposé aux communes non adhérentes.

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les ressources engagées pour l'accomplissement de leurs missions. Cette mutualisation vise à répondre aux besoins exprimés par Grand Châtellerault et ses communes membres au cours de la procédure d'élaboration du schéma de mutualisation des services adopté en février 2016.

Pour mettre en place cette participation, il convient pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et l'ensemble des communes de signer une convention de participation au Service Commun de Prévention.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents propose :

- d'adhérer au service commun de prévention des risques professionnels « Grand Châtellerault »
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service commun et tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après  
Transmission en Sous-préfecture le 10/07/2025  
Publication ou Notification le 10/07/2025

Serge MIGEON



**1 AR Prefecture**

086-218601300-20250709-2025\_07\_02-DE  
Reçu le 10/07/2025